

Écoles fermées : le soutien scolaire s'est organisé

ÉDUCATION

Les organismes et les familles ont mis en place des alternatives à la suspension le 17 mars des enseignements dans les établissements. Mais sans qu'il y ait d'engouement particulier.

Karim Maoudj
kmaoudj@midilibre.com

L'école en l'absence d'école. On aurait pu imaginer, avec le confinement et la fermeture des établissements scolaires, une ruée vers les organismes de soutien scolaire à distance, voire d'enseignement à distance. Il n'en est visiblement rien. Les parents, certes attentifs, n'ont pas franchi le pas d'une autre manière de consommer l'éducation.

« On n'a pas vu venir vers nous les familles. Celles qui étaient présentes ont maintenu leurs cours à distance, d'autres ont augmenté la fréquence des cours », explique Ali Bey, de l'association ABC, qui s'occupe de soutien scolaire à Nîmes. « Lorsqu'on a été obligés de fermer avec le confinement, nous avons contacté tous nos clients pour leur proposer de continuer les cours à distance, en visio-conférence. Quasiment tout le monde a suivi. Mais on n'a pas eu de nouveaux clients, alors que je m'y attendais », ajoute Marie Jimenez, de l'association Réussir.com à Perpignan. Même situation chez Julie's School à Narbonne, spécialisée dans le soutien généraliste. « Les parents ont repris la main, ils n'ont pas eu besoin de moi », observe Julie Hinderchild. « Nous n'avons pas réellement observé une augmentation de l'activité. Nous avons quelque

peu anticipé le confinement. Nous avons averti tout le monde que les séances en salle allaient être arrêtées et que nous mettions en place des séances à distance, en visio », confirme Anthony Velay, de la Velay Académie à Mende. Mais tout le monde n'a pas suivi. « Je suis passé de 30 heures de cours par semaine à 25 heures. Certains n'ont pas souhaité travailler en visio. »

Trafic chez les nationaux

Si les acteurs régionaux n'enregistrent pas de poussée de leur activité, les nationaux, eux, semblent avoir bénéficié de l'effet confinement. Ainsi, selon Yoopies, le site spécialisé dans les services aux parents, la demande aurait doublé sur la région, comme partout ailleurs en France. Idem pour Maxicours, spécialisé dans le soutien scolaire du CP à la terminale.

« La condition de confinement a montré tout l'intérêt du soutien et de l'accompagnement scolaires », rappelle Emmanuel Pasquier, directeur général d'Educlever, éditeur de Maxicours, qui a, depuis, mis gratuitement à disposition des parents ses ressources. « Depuis le confinement, le trafic a été multiplié par cinq, comparé à la même période de 2019. Sur un mois, nous sommes à 16 millions de pages vues. Plus de 200 000 personnes se sont inscrites pour accéder à nos services en ligne. »



Depuis la fermeture des établissements scolaires, les cours à distance se sont développés.

PIXABAY

Si tous les parents n'ont pas eu le réflexe du soutien scolaire en ligne pour leurs enfants privés d'école, ce n'est pas seulement parce qu'ils « ne savent pas comment gérer la période de confinement », pour reprendre le sentiment d'Estelle Briaïs, directrice de Pythagore, présent

dans l'Aude. C'est aussi lié à la non-tenu de certains examens. « Lorsque le ministre a annoncé que le bac ne serait pas organisé sous sa forme habituelle, ça nous a sorti entre 20 et 30 % des élèves », explique Anthony Velay.

À cela s'ajoute sans doute le fac-

teur coût. « En groupe, pour un collégien, c'est 7 € de l'heure. À distance, comme c'est un cours individuel, ça monte à 60 €. Je ne pense pas qu'en cette période il y ait beaucoup de parents qui accepteraient de payer cette somme-là », estime Julie Hinderchild.

VU DES PARENTS

CHRISTELLE FACEDA, PERPIGNAN

Christelle Fageda s'est organisée pour que sa fille Carla, élève de première au lycée Bon-Secours à Perpignan, prépare au mieux le bac français, en juin. « J'ai opté pour des cours de français auprès de Réussir.com, dans la mesure où la première partie du baccalauréat est, elle, maintenue. Dès le confinement, j'ai d'abord vu comment cela allait fonctionner au sein de l'établissement. Carla a pu suivre le cours de math à distance, avec un prof de lycée. Ceux de sciences et d'anglais ont aussi joué le jeu. Par contre, s'est posée la question du français. Quand on a su que le français était maintenu au bac, on a priorisé sur cette matière. Carla suit un soutien de 1 h 30, via Skype, une à deux fois par semaine. »

MICHAËL ROSE, LA CANOURGUE

Faustine, la fille de Michaël Rose, résidant à La Canourgue, est élève en terminale économie au lycée Saint-Joseph de Marvejols, en Lozère. « Comme le lycée avait annoncé qu'il arrêterait de donner des devoirs durant les vacances, on a fait le choix d'opter pour des cours d'anglais à distance, avec la Velay Académie. Elle suit ces cours tous les jours, en matinée, d'une heure en visio et deux heures de travail personnel. Mais depuis la fin des vacances, le lycée a repris ses cours à distance, les devoirs, en visio. Parallèlement à ça, elle continue d'être assistée dans sa progression en anglais avec l'académie. »

Entreprises et parents : il existe des aides financières

MESURES

Les parents qui décident d'employer une personne à domicile dans le cadre d'une démarche de soutien scolaire peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt. « Le montant du crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses engagées dans l'année, dans la limite d'un plafond de 12 000 € par an », précise-t-on au ministère de l'Économie. Ce plafond est majoré de 1 500 € « par enfant à charge ou rattaché ». La majoration est de 750 € « en cas de garde alternée ».

Au moment de la déclaration d'impôt

Quand faire la demande ? « Au moment de votre déclaration annuelle de revenus, vous devez reporter le montant des dépenses occasionnées par l'emploi de votre salarié à domicile sur le formulaire n° 2042 RICI. Le montant de

votre crédit d'impôt sera calculé par l'administration fiscale et apparaîtra sur votre avis d'imposition. »

Les entreprises peuvent, elles aussi, bénéficier d'aides financières. Dans le cadre du chômage partiel lié à la crise du Covid-19, elles bénéficient d'une prise en charge à 100 % de la formation d'un ou de plusieurs de leurs salariés. « Il faut interroger son employeur pour mettre à profit le temps contraint à domicile et solliciter une formation à distance, qui pourra être financée à 100 % par l'État si l'on est en chômage partiel, sans perte d'indemnisation quand faire la demande ? « Au moment de votre déclaration annuelle de revenus, vous devez reporter le montant des dépenses occasionnées par l'emploi de votre salarié à domicile sur le formulaire n° 2042 RICI. Le montant de

K. M.

Salariés : se former durant le chômage partiel

INITIATIVE

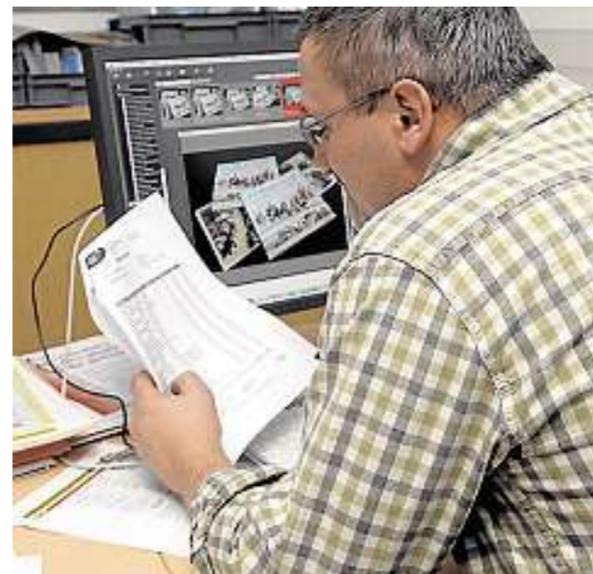
Les pouvoirs publics encouragent les entreprises à permettre à leurs collaborateurs de renforcer leurs compétences en ces temps d'inactivité.

Et si l'on profitait de la suspension de l'activité professionnelle, imposée par la crise sanitaire, et du chômage partiel pour se former ? C'est l'encouragement lancé par les pouvoirs publics aux patrons, afin qu'ils intègrent cette donnée dans la gestion de la période actuelle. « Depuis le début du confinement, nous observons une hausse de 30 à 40 % de personnes qui en profitent pour se former en ligne », note Pierre Charvet, directeur général de Studi, leader français de la formation en ligne diplômante et certifiante, basé à Pérols, dans l'Hérault. « Nous proposons plus de 120 types de formations différentes pour permet-

tre à des salariés de se préparer à un nouveau métier ou acquérir de nouvelles compétences. »

« Former plutôt que licencier »

Le Cnam Occitanie s'est, lui aussi, adapté à la situation actuelle. « Un certain nombre de nos formations ont basculé en distanciel grâce aux nombreux outils dont nous disposons, tels les plateformes Moodle ou Teams. Cela a nécessité l'accompagnement de nos équipes pédagogiques et de nos auditeurs », y précise-t-on. Sous le slogan « Former plutôt que licencier », la Région Occitanie, soutenue par la chambre de commerce et d'industrie régionale,



Le temps de chômage partiel propice à se former.

PHOTO SYLVIE CAMBON

est à l'origine d'un plan de formations adapté. « Se former durant le confinement permet de sortir du spleen qui ne manque pas d'apparaître pour se relancer, se motiver », ajoute Pierre Charvet. Ce dernier évalue à 1 500 € par salarié le budget nécessaire, « pris en charge par l'État à 100 % » (lire ci-contre).

Karine Libert est responsable de l'antenne nîmoise de la so-

ciété ID Langues, dont le siège est à Avignon. « Je peux comprendre que les chefs d'entreprise puissent avoir actuellement d'autres priorités. Mais n'oublions pas que la formation de ses collaborateurs est quelque chose d'obligatoire. La période actuelle est un moment propice pour assurer cette obligation, puisque les gens sont à l'arrêt », observe-t-elle.

K. M.